

BENIN

Règlement Intérieur des volontaires de Planète Urgence en mission

Article 1 - Mission de Planète Urgence

Planète Urgence, association française de solidarité internationale, regroupe des individus et des entreprises contribuant à la mise en œuvre de projets solidaires et écologiques basés sur la transmission et l'échange de compétences à des fins de développement et de protection de l'environnement.

Conformément au cadre du programme Congés Solidaire de l'association, chaque volontaire intervient lors d'une mission d'une durée de deux à quatre semaines en faveur d'un partenaire local agissant au sein d'un pays, tous deux sélectionnés par Planète Urgence.

Article 2 - Respect du cadre de la mission

Le volontaire part dans le cadre d'une mission préparée et définie avec un objectif de programme précis qui induit :

- Le respect de cet objectif et des activités correspondantes, ce qui impose de ne pas se disperser, par exemple, en répondant à d'éventuelles sollicitations périphériques au programme.
- De savoir s'intégrer et adapter sa personnalité aux contraintes du groupe et de la vie en collectivité : respect des horaires de coucher et de repas, respect du sommeil etc..

Les missions se déroulant dans différents lieux d'accueils et de vie (hôtels ou directement dans les locaux de l'association), il est obligatoire :

- De respecter ces sites (jeter les détritus dans les endroits appropriés / les récupérer si il n'y a pas dispositif adapté, remplacer le matériel cassé...),
- De respecter les consignes mises en place par les partenaires locaux. Ces derniers sont souverains dans l'encadrement des missions.

Article 3 - Respect des coutumes et des populations locales

Ne pas oublier que nos valeurs ne sont pas universelles, ni forcément les plus adaptées à des contextes éloignés des nôtres. Ce qui ne signifie pas non plus que nous devons les abandonner : il faut simplement être humble et tolérant, respecter la diversité culturelle et les populations rencontrées.

Ne pas oublier que la notion du temps peut être très différente d'un continent à l'autre.

Porter une tenue vestimentaire adaptée à la culture du pays. Non seulement, cela favorise les contacts mais c'est aussi le moyen de se protéger de la chaleur du soleil, du vent et des insectes. Les tenues trop courtes, trop dénudées, trop moulantes peuvent choquer les populations et les équipes locales.

Dans tous les cas, porter des vêtements propres, non déchirés, est un signe de respect à l'égard des populations comme des parties prenantes impliquées dans la mission.

Demander l'accord préalable aux personnes concernées pour toutes prises de photo.

Plus particulièrement, le volontaire devra strictement :

S'abstenir de photographier les sites militaires, les bâtiments publics, les aéroports et les ports. Les incidents sont fréquents et la plus grande circonspection est recommandée à cet égard, notamment dans les villes.

S'abstenir de prendre ou d'acheter en souvenir des animaux ou parties d'animaux (os, dent, crâne, peau, etc) ou de cueillir des plantes. S'approprier ces spécimens peut par ailleurs entraîner de sérieux problèmes, notamment aux douanes.

S'abstenir de fumer dans la rue.

S'abstenir d'acquérir et/ou consommer tout type de drogues : « **L'usage et la possession de drogues sont interdits et sévèrement réprimés** ». (cf. **Site du MAE**).

Consommer de l'alcool de façon modérée et en dehors des heures travail de la mission.

S'abstenir de tout prosélytisme religieux ou politique et d'une façon générale d'adopter discrétion et retenue vis à vis de la situation politique locale ou de l'opinion que l'on s'en fait.

Ne pratiquer aucun tourisme sexuel, ni pression ou harcèlement de cet ordre. De tels agissements peuvent être lourds de conséquence pour les étrangers, mais également par extension pour l'association Planète Urgence et les employeurs et associations partenaires du Congés Solidaire. Ils peuvent conduire, selon les lois en vigueur dans le pays concerné, à des peines de prison et à la fin des partenariats solidaires établis par Planète Urgence.

Le non-respect par le volontaire de ces consignes pourra motiver une rupture unilatérale de l'engagement par Planète Urgence.

A noter que dans la plupart des sites d'intervention de Planète Urgence :

- L'eau est une ressource rare et précieuse. Une majeure partie de la population n'a pas accès à un réseau d'eau potable. Il est demandé de s'adapter à cette problématique locale en économisant au maximum l'eau.
- La gestion des déchets n'est pas systématiquement une priorité. Il est donc demandé de rapporter les déchets polluants tels que piles, lingettes, flacons de produits d'hygiène, appareils photos jetables, rasoirs jetables, tous types de spray (anti-moustique, déodorant, etc.), les sacs, emballages et bouteilles plastiques etc.. Plus largement ne jetez rien au sol.
- Si vous fumez : ne laissez pas vos mégots au sol et soyez vigilant quant aux risques d'incendie.

Article 4 – Sécurité

Il convient de faire preuve de prudence et, tout spécialement :

- De ne pas circuler la nuit à pied, en voiture ou en moto en particulier. En dehors des missions, le recours aux taxis-motos (ZEM) est à proscrire. Lors des déplacements en voiture, il est recommandé de fermer les portes de l'intérieur et d'être vigilant lors du retour au domicile.
- De ne conduire aucun véhicule.
- D'éviter certains quartiers de Cotonou la nuit (le port, le long des voies ferrées du centre ville, les plages),
- Etre prudent sur les plages de Cotonou qui sont peu sûres, de jour comme de nuit,
- Ne pas s'attarder dans les zones frontalières, notamment avec le Nigeria de manière à réduire les risques de rencontre avec les trafiquants,
- De ne pas arborer des signes trop ostentatoires de richesse (bijoux, montres de valeur, appareils photo, téléphones portables...) et être vigilant au risque de vol à la tire en agglomération.
- N'avoir sur soi que de petites sommes en argent liquide et éviter de manipuler beaucoup d'argent en public. 5 000 FCFA (7,5 euros) représentent une somme importante pour un Béninois et peuvent susciter la convoitise,
- Planète Urgence ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou vol d'effet personnel, il est donc demandé de faire preuve de vigilance concernant ses effets personnels,
- Ne pas prendre de photographies ou filmer des personnes sans leur autorisation préalable (une rétribution peut être éventuellement demandée) ; et ne pas photographier ou filmer les infrastructures publiques (aéroport, gares, bâtiments de l'administration),
- De s'informer, auprès du représentant local de Planète Urgence, des règles de sécurité en vigueur,
- Si vous êtes pris à parti : rester calme et faire preuve de retenue,
- En cas d'agression : ne jamais résister aux ordres de l'agresseur/ éviter de regarder l'agresseur dans les yeux, il pourrait le prendre comme de la provocation,
- Avoir sur soi les numéros d'urgence : numéro du partenaire/ du délégué/ du consulat/ de la police/ d'Inter Mutuelle Assistance (+ numéro de dossier),

- Dans le Parc National de la Pendjari, ne jamais se promener pieds nus
- Suivre les recommandations des encadrants de la mission en matière de sécurité (ne jamais se déplacer seul, ne pas s'éloigner du lieu d'hébergement...)
- Il est en outre recommandé de toujours photocopier son passeport et son visa et de garder une version électronique sur internet accessible partout et à tout moment.
- S'agissant de la situation politique du pays, il est demandé de ne prendre aucun parti dans les débats ou conversations politiques et, d'une manière générale, d'observer dans le comportement extérieur, discrétion et neutralité.
- Il faut respecter les contrôles des forces de l'ordre (en ville ou lors de barrages routiers) et avoir toujours sur soi un titre de séjour en règle et ses papiers d'identité.

Article 5 - Dons individuels

«La main de celui qui reçoit est toujours en dessous de celle qui donne», Amadou Hampâté Bâ

Interdiction de faire des dons personnels directement dans le cadre de la mission en dehors des besoins du projet répertoriés et validés par le coordinateur de mission. (Ex : interdiction de dons d'argent, de médicaments et de vêtements, etc..cf. Charte du Don)

Je, soussigné -e Mme / Mlle / M. _____ demeurant à (adresse complète) _____, reconnais avoir pris connaissance du présent Règlement Intérieur Je m'engage à le respecter scrupuleusement. Je renvoie un exemplaire de ce document signé et paraphé à chaque page, à l'attention du coordinateur de mission qui suit le dossier, avant mon départ en mission.

Le __/__/____

Le (La) Volontaire _____